

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

SECRETIARIAT GENERAL
Commission Interne de Passation
de Marché



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MBAM ET KIM DIVISION

NGAMBE TIKAR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°005 /AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2026 DU 10
FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02)
GARES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR,
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.
-02 LOTS-**

ADDITIF N°01

**PORTANT CORRECTION DES IRREGULARITES CONSTATEES DANS
LE**

DOSSIER D' APPEL D'OFFRES

Article 1 : Eu égard aux irrégularités constatées dans le DAO sus-suscité et vu l'ampleur des modifications à apporter, Bien vouloir se référer au DAO corrigé dont un exemplaire a été mis (gratuitement) à la disposition de chaque soumissionnaire

Article 2 : Portant sur la date de dépôt des offres

Au lieu de : Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre décharge sous plis fermé au service technique (SIGAMP), de la Commune de NGAMBE TIKAR au plus tard le **20 Mars 2026 à 09 heures précises**

Lire : Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre décharge sous plis fermé au service technique (SIGAMP), de la Commune de NGAMBE TIKAR au plus tard le **27 Mars 2026 à 12 heures précises**

Article 3 : Portant sur la date d'ouverture des offres

Au lieu de : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngambé Tikar procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires

ou de leurs représentants dument mandatés qui souhaitent y assister, le **20 Mars 2026 à partir de 10 heures** précises dans la salle des actes de la Commune de NGAMBE TIKAR.

Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Lire : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngambé Tikar procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument mandatés qui souhaitent y assister, le **27 Mars 2026 à partir de 13 heures** précises dans la salle des actes de la Commune de NGAMBE TIKAR.

Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

1. Article 3 : Allotissement

Au lieu de : Les travaux sont constitués en **deux (02) lots** présentés comme suit :

Lots	Intitulé du projet	Montant Prévisionnel	Délai d'exécution
01	- Construction d'un bloc maternel à l'école publique de NGAMBE-TIKAR	50 000 000	120 jours calendaires
02	- Construction d'un bloc maternel à l'école publique de KONG	50 000 000	

Lire plus tôt : Les travaux sont constitués en **deux (02) lots** présentés comme suit

Lots	Intitulé du projet	Montant Prévisionnel	Délai d'exécution
01	- CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE OUEST DE NGAMBE-TIKAR	50 000 000	120 jours calendaires
02	- CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE NORD DE NGAMBE-TIKAR	50 000 000	

Article 3 : Le critère relatif à la ***“Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente à l'exception de la caution de soumission”***.

Au lieu de : Le critère éliminatoire ***“Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente à l'exception de la caution de soumission”***.

Lire: Les critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h)
- Offre financière incomplète.

Article 5 : S'agissant de la capacité financière qui est érigée en critère éliminatoire.

Au lieu de : Les critère éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;

- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- **Absence d'une capacité financière d'au moins trente millions (30 000 000) FCFA ;**
- Offre financière incomplète.

Lire: Les critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h)
- Offre financière incomplète.
- Absence de La charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales ;
- absence d'Attestation de catégorisation ou de dépôt de catégorisation

Article 6: De l'adoption du projet de marché

-
- **Au lieu de :** 23.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente ,pour adoption.
-
- **Lire plutôt : 23.1.** Après publication des résultats, l'attributaire dispose à cet effet d'un délai de **quinze (15)** jours calendaires pour la souscription du marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.

Article 7: Des délais pour la signature du Marché

Au lieu de : 23.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de Cinq (05) jours pour la signature de ladite Lettre Commande à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

Lire plutôt : 23.2 l'Autorité Contractante dispose d'un délai de Sept (07) jours pour la signature de ladite Lettre Commande à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

-

Article 8 : Correction apporté sur le DQE

Au lieu de :

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANS LA COMMUNE DE
NGAMBE TIKAR (Pour les LOTS 1 et 2)**

N°	Désignation	U	Qtés	Prix unitaire	Prix total
	LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRES				
101	Installation de chantier	FF	1		
102	Production des documents contractuels	FF	1		
103	Débroussaillage du site	m ²	900		

	Sous total 100				
	LOT 200: TERRASSEMENT				
201	Nivellement de la plate-forme	m ²	488		
202	Fouille en puits et en rigole	m ³	25		
203	Remblai en terre des fouilles et sous dallage	m ³	55		
	Sous total 200				
	LOT 300: FONDATION				
301	Béton de propreté (ép. = 0,05 m) dosé à 150 kg/m ³	m ³	1,8		
302	Soubassement en agglos de 20 x 20 x 40 bourrés	m ³	41		
303	Béton armé pour semelles, amorces poteaux et longrines dosé à 350 kg/m ³	m ³	3,8		
304	Dallage du sol (ép.: 8 cm)	m ²	125		
	Sous total 300				
	LOT 400: MACONNERIE-ELEVATION				
401	Murs en agglos creux de 15 x 20 x 40	m ²	128		
402	Enduits au mortier de ciment sur murs et soubassements	m ²	279		
403	Béton armé pour poteaux, linteaux, poutres et chaînages dosé 350 Kg/m ³	m ³	4,6		
404	Tableau mural armé d'un grillage fin et peint à l'ardoisine	u	2		
405	Chape lissée	m ²	125		
406	Claustras	m ²	26		
	Sous total 400				
	LOT 500: CHARPENTE-COUVERTURE				
501	Fermes en bastings de 15 x 3 doublés y/c contrevents traités	u	7		
502	Pannes et lattes de rive pignon traité	m ³	2,15		
503	Planches de rive	ml	28		
504	Tôles lisses sur planches de rive	ml	63		
505	Solin de rive sur pignon	ml	24		
506	Tôles faîtières	ml	19,5		
507	Couvertures en tôles bac Alu. 6/10 ^e	m ²	190		
508	Plafond en contre-plaqué de 4 mm sous solivage en bois dur traité à l'intérieur et à la véranda y/c couvre joints	m ²	195,5		
509	Plafond en tôle lisse sur le pourtour extérieur y/c couvre joints	m ²	22		
	Sous total 500				
	LOT 600: MENUISERIE-METALLIQUE ET BOIS				
601	Portes métalliques avec serrures à canons et crochets porte cadenas	U	4		
602	Cornière pour nez de véranda, d'estrades et d'escaliers	ml	32,5		
603	Cadres en bois dur pour fixation des portes métalliques	u	4		
	Sous total TAL 600				

	LOT 700: ELECTRICITE				
701	Tuyaux flexibles orange	rlx	1		
702	Câbles VGV 1,5 mm ² en plafond	rlx	1		
703	Fils TH 2,5 mm ² encastrés	rlx	2		
704	Réglettes complètes de 120	U	12		
705	Interrupteurs et prises de courant encastrés	U	8		
706	Attaches, dominos, boîtiers, boîtes de dérivation et toutes suggestions de sécurité et de raccordement éventuel avec le réseau existant dans l'établissement	FF	1		
	Sous total 700				
	LOT 800: PEINTURE				
801	Plafond en peinture acrylique ou pantex	m ²	152		
802	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m ²	139		
803	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m ²	146,6		
804	Peinture à huile glycérophthalique sur menuiserie métallique, plinthes (15 cm) et soubassements	m ²	45		
	Sous total 800				
	LOT 900: V R D				
901	Dallage des alentours du bâtiment en béton	m ²	38,5		
902	Caniveaux de 40 x 30 en béton armé	ml	54		
903	Dalettes d'accès au droit de chaque porte d'entrée	ml	4		
904	Rampe d'accès bétonné pour personnes handicapées et escaliers (éventuellement)	U	2		
	Sous total 900				
MONTANT HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
AIR (2 ,2% ou 5 ,5%)					
MONTANT TTC					
NET A PAYER					

Lire plutôt : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE OUEST ET DE LA GARE ROUTIERE NORD DE NGAMBE TIKAR

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU	PT
LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRES					
101	INSTALLATION DE CHANTIER	FF	1		0
102	ETUDES ET PLANS	FF	1		0
103	DEBROUSSAILLAGE DU SITE ET ABATTAGE D'ARBRES	M ²	400		0
104	AMENE ET REPLI	FF	1		0
SOUS TOTAL LOT 100					0

	LOT 200: TERRASSEMENTS				
201	NIVELLEMENT DE LA PLATEFORME	FF	1		0
202	FOUILLES DES FOUILLES ET EN PUIITS	M3	45		0
203	REMBLAIS DES FOUILLES ET SOUS DALLAGE	M3	31,6		0
204	COUCHE DE SABLE SOUS DALLAGE	M3	31		0
205	FILM POLYANE	M ²	75		0
SOUS TOTAL LOT 200					0
	LOT 300: FONDATIONS				
301	BETON DE PROPRETE (EP.0,05M) DOSE A 150 KG/M3	M3	4,5		0
302	SOUBASSEMENT EN AGGLOS DE 20X20X40 BOURRES	M ²	122		0
303	BETON ARME POUR SEMELLES, AMORCES POTEaux ET LONGRINE DOSE A 350KG/M3	M3	12		0
304	DALLAGE DU SOL (EP. 8CM) DOSE A 350 KG/M3	M3	15		0
SOUS TOTAL 300					0
	LOT 400: MACONNERIE-ELEVATION				
401	MURS EN AGGLOS CREUX DE 15X20X40	M ²	220		0
402	ENDUITS SUR TOUS LES MURS	M ²	522		0
403	BETON ARME POUR POTEaux, LINTEaux, POUTRES, CHAINAGE ET BECQUET DOSE A 350KG/M3	M3	16,8		0
404	CHape LISSEE POUR LE BUREAU, LE MAGASIN ET VERANDA DE LA GARE ROUTIERE Y COMPRIS BLOC DE TOILETTES	M ²	32		0
SOUS TOTAL 400					0
	LOT 500: CHARPENTE - COUVERTURE - PLAFOND				
501	FERMES EN BASTING DE 15X3 DOUBLES Y/C CONTREVENTS TRAITES	M3	9		0
502	CHEVRONS DE 8X8 CM TRAITES	M3	7		0
503	PLANCHE DE RIVE	ML	86		0
504	TOLE LISSE SUR PLANCHE RIVE	ML	86		0
505	SOLIN DE RIVE SUR PIGNON	ML	26		0
506	TÔLE FAITIERE	ML	32		0
507	COUVERTURE BAC ALU NERVURE DE 5/10E	ML	180		0

508	PLAFOND EN CONTRE-PLAQUE DE 4MM SOUS SOLIVAGE EN BOIS DUR TRAITE DANS LE BUREAU, LE MAGASIN ET HANGAR DE LA GARE ROUTIERE Y COMPRIS TOUTES SUGGESTIONS	M ²	152		0
509	PLAFOND EN TÔLES LISSE SUR LE POURTOUR EXTERIEUR Y COMPRIS TOUTES SUGGESTIONS	M ²	48,6		0
SOUS TOTAL 500					0
LOT 600: MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE					
601	PORTES METALLIQUES DE 0,85X2,10M AVEC SERRURES A CANON ET CROCHETS PORTE CADENAS	U	4	0	0
602	PORTES EN BOIS DUR DE 0,80X2,10M AVEC SERRURES A CANON	U	2	0	0
603	GRILLES ANTIVOL DEPOUR LE MAGASIN DE LA GARE ROUTIERE ET AUTRES	M ²	15	0	0
SOUS TOTAL 600					0
LOT 700: ELECTRICITE					
701	TUYAUX FLEXIBLE ORANGE	RLX	6	0	0
702	CÂBLE VGV 1,5MM ² AU PLAFOND	RLX	5	0	0
703	FIL TH 2,5MM ² ENCASTRES	RLX	3	0	0
704	REGLETTE COMPLETES DE 120	U	15	0	0
705	PRISES DE COURANT ENCASTRE	U	12	0	0
706	INTERRUPTEURS	U	5	0	0
707	ATTACHES, DOMINOS, BOITIERS, BOITES DE DERIVATION ET TOUTES SUGGESTIONS DE SECURITE ET DE RACCORDEMENT EVENTUEL AVEC LE RESEAU EXISTANT	FF	1	0	0
708	CEINTURE DE TERRE	ML	82	0	0
709	LIAISONS EQUIPOTENTIELLES	ENS	1	0	0
710	COFFRETS ET TABLEAUX	FF	1	0	0
SOUS TOTAL 700					0
LOT 800: PEINTURE					
801	CHAUX SUR MURS	M ²	522	0	0
802	PEINTURE A HUILE EN BICOUCHE SUR MURS INTERIEURS ET EXTERIEURS APRES UNE COUCHE DE CHAUX	M ²	522	0	0
803	PEINTURE A HUILE GLYCEROPHTALIQUE SUR MENUISERIE METALLIQUE, PLINTHES (15CM) ET SOUBASSEMENTS	M ²	24	0	0
SOUS TOTAL 800					0

LOT 900: REVETEMENT DES SALLES D'EAU					
901	CARREUX GRES CERAME ANTIDERAPANT SUR SOL DES SALLES D'EAU Y COMPRIS CHAPE	M ²	32	0	0
902	CARREUX FAÏENCE DE 20X30 CM POUR MURS DES SALLES D'EAU, DES TOILETTES 2,00M	M ²	90,47	0	0
SOUS TOTAL 900					0
LOT 1000: V R D - PLOMBERIE - ASSAINISSEMENT					
1001	RESEAU ENTERE D'EVACUATION EN PVC 110, 100 ET 63 Y COMPRIS TOUTES ACCESSOIRES.	FF	1	0	0
1002	RESEAU D'ALIMENTATION EN TUYAUX PRESSION DE 15/25 Y COMPRIS TOUTES ACCESSOIRES	FF	1	0	0
1003	FOURNITURE ET POSE DE WC A CHASSE BASSE Y COMPRIS TOUTES SUJETIONS	U	2	0	0
1004	FOURNITURE ET POSE DES SIPHONS DU SOL	U	5	0	0
1005	CONSTRUCTION D'UNE LATRINE EXTERNE A DEUX COMPARTIMENTS	U	1	0	0
1006	LAVABO SIMPLE Y/C TOUTES SUJETION	U	1	0	0
1007	CONSTRUCTION DE LA FOSSE SEPTIQUE	U	1	0	0
1008	PUISARD	U	1	0	0
1009	DALLAGE DES ALENTOURS DU BÂTIMENT EN BETON (EP.+8CM)	M ²	22	0	0
1010	CANIVEAU DE 40X30 EN AGGLOS DE 15 BOURRES	ML	32,79	0	0
1011	RAMPE EN BETON CYCLOPEAN	M3	8,2	0	0
SOUS TOTAL 1000					0
TOTAL HT					0
TVA 19,25%					0
IR 5,5%					0
NET A PERCEVOIR					0
TOTAL TTC					0

Article 9 : Correction apporté sur le Bordereau des prix unitaires

Au lieu de :

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR (Pour les lots 1 et 2)

N°	Désignation	U	Prix unitaire en chiffre	Prix Unitaire en lettre
	LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRES			
101	Installation de chantier	FF		
102	Production des documents contractuels	FF		
103	Débroussaillage du site	m2		
	LOT 200: TERRASSEMENT			
201	Nivellement de la plate-forme	m2		
202	Fouille en puits et en rigole	m3		
203	Remblai en terre des fouilles et sous dallage	m3		
	LOT 300: FONDATION			
301	Béton de propreté (ép. = 0,05 m) dosé à 150 kg/m3	m3		
302	Soubassement en agglos de 20 x 20 x 40 bourrés	m3		
303	Béton armé pour semelles, amorces poteaux et longrines dosé à 350 kg/m3	m3		
304	Dallage du sol (ép.: 8 cm)	m2		
	LOT 400: MACONNERIE-ELEVATION			
401	Murs en agglos creux de 15 x 20 x 40	m2		
402	Enduits au mortier de ciment sur murs et soubassements	m2		
403	Béton armé pour poteaux, linteaux, poutres et chaînages dosé 350 Kg/m3	m3		
404	Tableau mural armé d'un grillage fin et peint à l'ardoisine	u		
405	Chape lissée	m2		
406	Claustras	m2		
	LOT 500: CHARPENTE-COUVERTURE			
501	Fermes en bastings de 15 x 3 doublés y/c contrevents traités	u		
502	Pannes et lattes de rive pignon traité	m3		
503	Planches de rive	ml		
504	Tôles lisses sur planches de rive	ml		
505	Solin de rive sur pignon	ml		
506	Tôles faîtières	ml		
507	Couvertures en tôles bac Alu. 6/10è	m2		
508	Plafond en contre-plaqué de 4 mm sous solivage en bois dur traité à l'intérieur et à la véranda y/c couvre joints	m2		
509	Plafond en tôle lisse sur le pourtour extérieur y/c couvre joints	m2		
	LOT 600: MENUISERIE-METALLIQUE ET BOIS			

601	Portes métalliques avec serrures à canons et crochets porte cadenas	U		
602	Cornière pour nez de véranda, d'estrades et d'escaliers	ml		
603	Cadres en bois dur pour fixation des portes métalliques	u		
	LOT 700: ELECTRICITE			
701	Tuyaux flexibles orange	rlx		
702	Câbles VGV 1,5 mm2 en plafond	rlx		
703	Fils TH 2,5 mm2 encastrés	rlx		
704	Réglettes complètes de 120	U		
705	Interrupteurs et prises de courant encastrés	U		
706	Attaches, dominos, boîtiers, boîtes de dérivation et toutes suggestions de sécurité et de raccordement éventuel avec le réseau existant dans l'établissement	FF		
	LOT 800: PEINTURE			
801	Plafond en peinture acrylique ou pantex	m2		
802	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m2		
803	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m2		
804	Peinture à huile glycérophthalique sur menuiserie métallique, plinthes (15 cm) et soubassements	m2		
	LOT 900: V R D			
901	Dallage des alentours du bâtiment en béton	m2		
902	Caniveaux de 40 x 30 en béton armé	ml		
903	Dalettes d'accès au droit de chaque porte d'entrée	ml		
904	Rampe d'accès bétonné pour personnes handicapées et escaliers (éventuellement)	U		

Lire plutôt :

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE OUEST ET DE LA GARE ROUTIERE NORD DE NGAMBE TIKAR

N°	DESIGNATION	U	PU EN CHIFFRE EN FCFA	PU EN LETTRE
LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRES				
101	INSTALLATION DE CHANTIER	FF		
102	ETUDES ET PLANS	FF		
103	DEBROUSSAILLAGE DU SITE ET ABATTAGE D'ARBRES	M ²		
104	AMENE ET REPLI	FF		
LOT 200: TERRASSEMENTS				
201	NIVELLEMENT DE LA PLATEFORME	FF		

202	FOUILLES DES FOUILLES ET EN PUIT	M3		
203	REMBLAIS DES FOUILLES ET SOUS DALLAGE	M3		
204	COUCHE DE SABLE SOUS DALLAGE	M3		
205	FILM POLYANE	M ²		
LOT 300: FONDATIONS				
301	BETON DE PROPRETE (EP.0,05M) DOSE A 150 KG/M3	M3		
302	SOUBASSEMENT EN AGGLOS DE 20X20X40 BOURRES	M ²		
303	BETON ARME POUR SEMELLES, AMORCES POTEUX ET LONGRINE DOSE A 350KG/M3	M3		
304	DALLAGE DU SOL (EP. 8CM) DOSE A 350 KG/M3	M3		
LOT 400: MACONNERIE-ELEVATION				
401	MURS EN AGGLOS CREUX DE 15X20X40	M ²		
402	ENDUITS SUR TOUS LES MURS	M ²		
403	BETON ARME POUR POTEUX, LINTEAUX, POUTRES, CHAINAGE ET BECQUET DOSE A 350KG/M3	M3		
404	CHAPE LISSEE POUR LE BUREAU, LE MAGASIN ET VERANDA DE LA GARE ROUTIERE Y COMPRIS BLOC DE TOILETTES	M ²		
LOT 500: CHARPENTE - COUVERTURE - PLAFOND				
501	FERMES EN BASTING DE 15X3 DOUBLES Y/C CONTREVENTS TRAITES	M3		
502	CHEVRONS DE 8X8 CM TRAITES	M3		
503	PLANCHE DE RIVE	ML		
504	TOLE LISSE SUR PLANCHE RIVE	ML		
505	SOLIN DE RIVE SUR PIGNON	ML		
506	TÔLE FAITIERE	ML		
507	COUVERTURE BAC ALU NERVURE DE 5/10E	ML		
508	PLAFOND EN CONTRE-PLAQUE DE 4MM SOUS SOLIVAGE EN BOIS DUR TRAITÉ DANS LE BUREAU, LE MAGASIN ET HANGAR DE LA GARE ROUTIERE Y COMPRIS TOUTES SUGGESTIONS	M ²		

509	PLAFOND EN TÔLES LISSE SUR LE POURTOUR EXTERIEUR Y COMPRIS TOUTES SUGGESTIONS	M ²		
LOT 600: MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE				
601	PORTES METALLIQUES DE 0,85X2,10M AVEC SERRURES A CANON ET CROCHETS PORTE CADENAS	U		
602	PORTES EN BOIS DUR DE 0,80X2,10M AVEC SERRURES A CANON	U		
603	GRILLES ANTIVOL DEPOUR LE MAGASIN DE LA GARE ROUTIERE ET AUTRES	M ²		
SOUS TOTAL 600				
LOT 700: ELECTRICITE				
701	TUYAUX FLEXIBLE ORANGE	RLX		
702	CÂBLE VGV 1,5MM ² AU PLAFOND	RLX		
703	FIL TH 2,5MM ² ENCASTRES	RLX		
704	REGLETTE COMPLETES DE 120	U		
705	PRISES DE COURANT ENCASTRE	U		
706	INTERRUPTEURS	U		
707	ATTACHES, DOMINOS, BOITIERS, BOITES DE DERIVATION ET TOUTES SUGGESTIONS DE SECURITE ET DE RACCORDEMENT EVENTUEL AVEC LE RESEAU EXISTANT	FF		
708	CEINTURE DE TERRE	ML		
709	LIAISONS EQUIPOTENTIELLES	ENS		
710	COFFRETS ET TABLEAUX	FF		
LOT 800: PEINTURE				
801	CHAUX SUR MURS	M ²		
802	PEINTURE ACRYLIQUE OU PANTEX OU EQUIVALENT EN BICOUCHE SUR MURS INTERIEURS ET EXTERIEURS APRES UNE COUCHE DE CHAUX	M ²		
803	PEINTURE A HUILE GLYCEROPHTALIQUE SUR MENUISERIE METALLIQUE, PLINTHES (15CM) ET SOUBASSEMENTS	M ²		
LOT 900: REVETEMENT DES SALLES D'EAU				
901	CARREAUX GRES CERAME ANTIDERAPANT SUR SOL DES SALLES D'EAU Y COMPRIS CHAPE	M ²		
902	CARREAUX FAÏENCE DE 20X30 CM POUR MURS DES SALLES D'EAU, DES TOILETTES 2,00M	M ²		
LOT 1000: V R D - PLOMBERIE - ASSAINISSEMENT				

1001	RESEAU ENTERE D'EVACUATION EN PVC 110, 100 ET 63 Y COMPRIS TOUTES ACCESSOIRES.	FF		
1002	RESEAU D'ALIMENTATION EN TUYAUX PRESSION DE 15/25 Y COMPRIS TOUTES ACCESSOIRES	FF		
1003	FOURNITURE ET POSE DE WC A CHASSE BASSE Y COMPRIS TOUTES SUJETIONS	U		
1004	FOURNITURE ET POSE DES SIPHONS DU SOL	U		
1005	CONSTRUCTION D'UNE LATRINE EXTERNE A DEUX COMPARTIMENTS	U		
1006	LAVABO SIMPLE Y/C TOUTES SUJETION	U		
1007	CONSTRUCTION DE LA FOSSE SEPTIQUE	U		
1008	PUISARD	U		
1009	DALLAGE DES ALENTOURS DU BÂTIMENT EN BETON (EP.+8CM)	M ²		
1010	CANIVEAU DE 40X30 EN AGGLOS DE 15 BOURRES	ML		
1011	RAMPE EN BETON CYCLOPEAN	M3		

Article 10 : Bien vouloir considérer la présence des pièces ci-après

1. Au lieu de Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) acquitté à la main et timbré d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement financier agréé par le Ministre en charge de finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics accompagné du récépissé de dépôt délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC).

Les montants en FCFA desdites garanties sont respectivement de :

Lots	Montant de la caution (en FCFA)
Lot 1	Un million (1 000 000)
Lot 2	Un million (1 000 000)

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

Lire :

Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) acquitté à la main et timbré d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement financier agréé par le Ministre en charge de finances

pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics accompagné du récépissé de dépôt délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC).

Les montants en FCFA desdites garanties sont respectivement de :

Lots	Montant de la caution (en FCFA)
Lot 1	Cinq cent mille (500 000)
Lot 2	Cinq cent mille (500 000)

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire

Article 11 : Texte généraux applicables

Au lieu de : Non présence dans les textes applicables de la LOI N° 2025/010 du 11 Juillet 2025 portant régime de sous-traitance dans les marchés publics

Lire ; Ajouter la Loi N°02025/010 du 11 Juillet 2025 portant régime de sous-traitance dans les marchés publics
Sur la liste des textes généraux applicables.

Article 12 : 16- Attribution du marché

Au lieu de :

- Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques, administratives et financières requises. Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d' un (01) lot.
- **Lire :**
- Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques, administratives et financières requises. Un soumissionnaire peut être attributaire des lots.

Article13 : A propos des Chartes, Bien vouloir considérer la présence des pièces ci-après

PIÈCE 12 : CHARTE D'INTÉGRITÉ

CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

- 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre
Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
- 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le
 - 2.1) conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage

impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
- 5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.
- 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous- commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.
- 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

**PIÈCE 13 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES
SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :
[à préciser lors du montage du
DAO]

LE «SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

PIÈCE 14 : VISA DE MATURITÉ OU JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES

COPIES :

- Préfet Mbam et Kim
- CIPM-MK
- ARMP/Centre

Ngambé-Tikar, le 17 Mars 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)



Belinga Iyawa Mathieu